

MASTED  
Distr.



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
RESTREINTE  
A/AC.25/SR.196  
24 novembre 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL ; ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT QUATRE-VINGT-SEIZIEME SEANCE  
Tenue à New-York, le 24 novembre 1950, à 11 heures.

Présents : M. ARAS (Turquie) Président  
M. PALMER (Etats-Unis)  
M. de BOISANGER (France)  
M. de AZCARATE Secrétaire principal

RECEIVED  
APR 16 1951  
UNITED NATIONS  
ARCHIVES

ECHANGE DE VUES SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LES DÉLÉGATIONS DES ETATS-UNIS, DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI ET DE LA TURQUIE : MÉMOIRE DU SECRÉTARIAT (suite)

Le PRÉSIDENT déclare que si le projet de résolution peut encore faire l'objet de modifications, les délégations qui le présentent seront sans doute en mesure de convenir du texte à soumettre à la Commission politique spéciale, sans avoir de nouveaux échanges de vues avec les autres délégations.

La Commission poursuit l'examen du troisième paragraphe du mémoire du Secrétariat (voir A/AC.25/SR.195); le Président propose que la Commission invite le futur comité à lui fournir, outre le plan, mentionné dans le projet de résolution, des mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 11 de la résolution du 11 décembre 1950, un rapport complet sur ses travaux et sur ses négociations avec les autorités intéressées.

En ce qui concerne le dernier point du mémoire du Secrétariat, M. PALMER (Etats-Unis) relève qu'il va de soi que la Commission doit "poursuivre avec les parties intéressées des consultations relatives à la protection des droits, des biens et des intérêts des réfugiés." Néanmoins, en réaffirmant cette tâche, l'Assemblée facilitera les négociations de la Commission avec les parties.

Le PRÉSIDENT estime que ces négociations pourraient être menées par le nouveau comité, sur les instructions de la Commission.

Il pense que la Commission pourra reprendre les points examinés dans le mémoire du Secrétariat, en tenant compte de la résolution telle qu'elle aura été adoptée.

Examen préliminaire du plan de travail de la Commission

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL dit qu'il serait utile, du point de vue administratif, que la Commission arrête en gros le programme des travaux qu'elle entreprendra lorsqu'elle aura repris ses réunions en janvier.

Le PRÉSIDENT déclare que la Commission désire reprendre ses séances le 15 janvier et que des dispositions devront être prises, si possible, pour que la Commission puisse rencontrer ce jour-là, à Beyrouth, le directeur et la

Commission consultative de l'Office de secours et de travaux.

Il invite le Secrétaire principal à annoncer, provisoirement, au général Kennedy que la Commission désire tenir le 15 janvier, à Beyrouth, une réunion avec l'Office de secours et de travaux, cette date pourra être officiellement confirmée après l'adoption de la résolution.

M. de BOISANGER (France) propose que les membres de la Commission prennent leurs dispositions pour arriver à Beyrouth le 14 janvier, de manière à donner à la Commission le temps nécessaire pour tenir une réunion avant d'engager les consultations avec l'Office.

En réponse à une question de M. Boisanger, le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare que l'arrivée du Secrétariat de la Commission à Jérusalem est prévue pour le 9 janvier environ.

La Commission estime qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle soit saisie, dès sa première réunion de 1951, d'un rapport préliminaire du Comité des experts sur la question des indemnités; elle exprime l'espoir que le Comité pourra commencer ses travaux assez tôt pour être en mesure de rédiger ce rapport pour le 15 janvier.

Le PRESIDENT déclare qu'après avoir eu des consultations avec l'Office de secours et de travaux et avoir étudié les premières propositions du Comité chargé de la question des indemnités, la Commission retournera à son siège au Government House, à Jérusalem et qu'il lui sera alors plus facile d'établir son programme de travail.

M. PALMER (Etats-Unis) propose que, lorsqu'elle sera à Jérusalem, la Commission tienne une réunion plénière tous les huit jours. Dans l'intervalle, les membres pourraient procéder individuellement à des échanges de vues dans les différentes capitales. Il estime que tant qu'elle n'aura pas trouvé une base pour des conversations officielles avec les Gouvernements intéressés, la Commission n'aura pas intérêt à faire elle-même des visites officielles aux différentes capitales.

M. de BOISANGER (France) pense que la Commission verra à Jérusalem quels contacts il sera utile de prendre avec les Gouvernements. Il reconnaît avec M. Palmer qu'au début les visites individuelles seront peut-être préférables. Toutefois, en ce qui concerne l'Irak, il est d'avis que si la Commission conclut à l'utilité d'un voyage à Bagdad, elle pourrait s'y rendre tout entière. Cette visite ne créerait pas un précédent au regard des autres capitales, celles-ci ayant toutes reçu la Commission au cours de l'année dernière.

Si l'Assemblée adopte une résolution rédigée en termes analogues à ceux du projet actuellement soumis à la Commission, M. BOISANGER (France) et le PRÉSIDENT estiment que la Commission devra s'occuper, tout d'abord, d'établir une base de travail pour ses comités chargés de la question des réfugiés et de celle des indemnités. La Commission pourra ensuite aborder sa tâche principale, qui est d'inviter les Gouvernements intéressés à entamer des négociations directes.

Le PRÉSIDENT insiste sur le fait que la Commission, en reprenant ses réunions dans le Moyen-Orient, devra rechercher la méthode à suivre pour persuader les gouvernements intéressés d'entrer en négociations directes. Les membres de la Commission pourront recueillir des indications utiles à cet égard en procédant à des entretiens privés. La Commission sera chargée par l'Assemblée d'inviter les gouvernements à entamer ces négociations et elle devra déployer tous ses efforts pour obtenir d'eux une réponse favorable. Le Président émet alors une suggestion en ce qui concerne le roulement de la présidence de la Commission. Il estime préférable que la durée du mandat du président soit fixée à l'avance, comme dans les autres commissions. Il propose que la présidence change automatiquement de titulaire tous les trois mois, par exemple.

M. de BOISANGER (France) et M. PALMER (Etats-Unis) sont d'avis que la règle suivie par la Commission jusqu'à présent a donné d'excellents résultats. En vertu de cette règle, la Commission a conservé un même président pendant chacune des phases de ses travaux. Une Commission qui ne comprend que trois membres n'a pas d'intérêt à adopter un règlement rigide; l'expérience a montré qu'il vaut mieux pouvoir modifier la durée des fonctions de président.

Après un échange de vues, la Commission décide qu'en principe le président restera en fonctions pendant deux mois, mais que les membres de la Commission pourront d'un commun accord réduire ou prolonger la durée de son mandat si les travaux de la Commission l'exigent.

Constitution d'un Comité d'experts chargé de la question des indemnités

Le SECRETAIRE PRINCIPAL informe la Commission que les mesures administratives nécessaires ont été prises pour donner suite à la décision de la Commission au sujet de M. Servoise.

Le Bureau du personnel examine avec M. Sheringham les conditions du contrat qui sera offert à M. Servoise; dès qu'une décision aura été prise, le Comité pourra sans doute commencer ses travaux.

Le Secrétaire principal pense qu'après avoir eu les entretiens nécessaires au siège des Nations Unies, les deux membres du Comité qui sont actuellement à New-York pourront se rendre à Genève, où M. Servoise les rejoindra. Il espère qu'ainsi le Comité sera à même de fournir un rapport préliminaire pour le 15 janvier.

La séance est levée à 12 heures 20.